

DEPARTEMENT DE L'AIN
COMMUNE DE MONTREVEL EN BRESSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
DU 2 JUILLET 2024

Délibération n° 031 - 2024

=====

Date de la convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 19

Président : Jean-Yves BREVET, Maire

Membres présents à la séance : Jean-Yves BREVET – Christelle PERROUD - Christophe DESMARIS - Françoise ROUX – Sébastien RIGAUDIER - Annie MIGNOT - Jean-Jacques CHAVANNE – Pascale CAVILLON - Bertrand BREVET – Mathilde VERNET – Gaëlle DIMBERTON – Nina ZACCAGNINO - Mireille GROSSELIN – Fabrice THOMASSON – Stéphanie LAURENCIN - Marie-Noëlle PRUDENT.

Membres excusés avec un pouvoir : Jean-Pierre ROCHE (Pouvoir à Christelle PERROUD) - Ludovic VINCENT (Pouvoir à Jean-Yves BREVET)

Membre absent : RAVIER Pierre-Yves.

Secrétaire de séance : Annie MIGNOT

OBJET : ACCES A LA CULTURE – GRATUITE JEUNE PUBLIC

Rapporteur : Christelle PERROUD

Depuis deux ans la mairie et la Scène nationale de Bourg-en-Bresse s'associent pour programme des spectacles professionnels de qualité à Montrevel-en-Bresse.

En 2023-24, la Cie du TURAK avait présenté son spectacle en février, après des ateliers au sein du service périscolaire, alors que le spectacle MORE AURA avait été présenté en septembre dans la cour de l'école élémentaire.

En 2024-25,

- le spectacle « Des Oiseaux la Nuit », concert acoustique éclairé à la bougie, sera présenté à la Ferme du Sougey le vendredi 27/09/24 à 20h00.
- le spectacle « Tant bien que mal », seule-en-scène qui nous emporte dans les dédales de toute vie de famille, sera présenté à la salle des fêtes le vendredi 07/02/25 à 20h00.

Pour rappel, la scène nationale Théâtre de Bourg s'engage à prendre en charge le prix de cession du spectacle, le coût du personnel technique, les charges de droits d'auteurs, la gestion de la billetterie et la fourniture des éléments de communication.

La commune assurera la mise à disposition de la salle des fêtes et un apport financier de 1100 € ainsi que des repas chauds pour les techniciens et artistes.

Par ailleurs, par la présente délibération la commune souhaite la poursuite de la gratuité du spectacle pour les enfants remplissant l'une des conditions suivantes :

- Résider à Montrevel-en-Bresse et être scolarisé en élémentaire ou au collège, quel que soit l'établissement scolaire,
- Résider dans une commune autre que Montrevel-en-Bresse et être scolarisé en élémentaire au groupe scolaire Simone Veil de Montrevel-en-Bresse.

En fonction des spectacles, et après échange avec le Théâtre, l'âge minimal pourra être rehaussé.

Le Conseil municipal est appelé à se prononcer sur la gratuité pour ces spectacles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Où l'exposé,
A l'unanimité,

ACCEPTÉ la gratuité dans les conditions décrites ci-avant

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jour, mois et an susdits.
ET ont signé au registre tous les membres présents.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,

Jéan-Yves-BREVET



Le secrétaire de séance

Annie MIGNOT

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Annie Mignot', is written over the name 'Annie MIGNOT'.